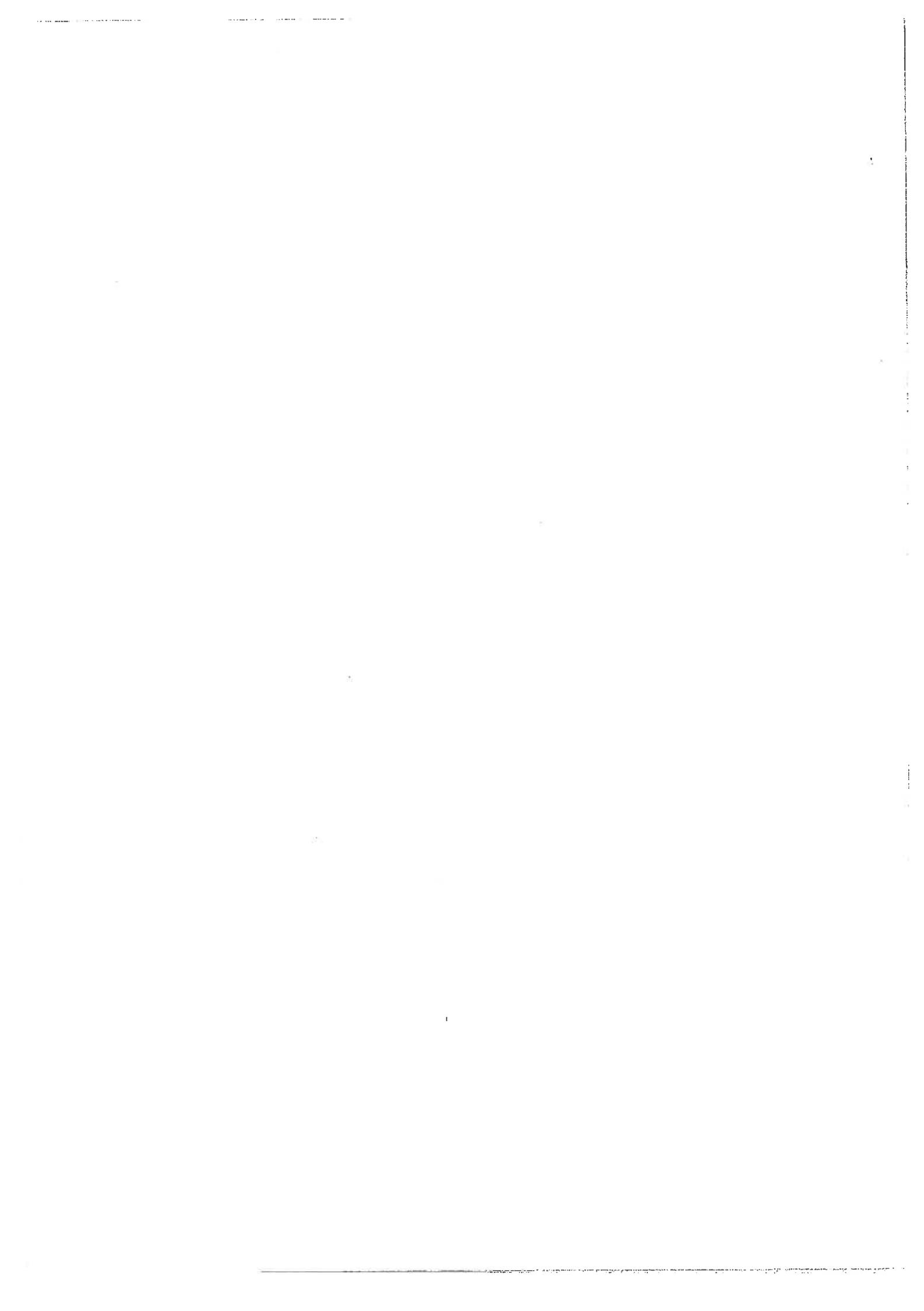




*PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS  
CARRELAGE - FAIENCE  
PEINTURE REVESTEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION  
FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR*

2- EPI





# PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER

A

## SOMMAIRE GENERAL

### 1 RENSEIGNEMENT GENERAUX

- 1.1 Engagement de la Direction du Chantier
- 1.2 L’Ouvrage à Construire
- 1.3 Le Marché
- 1.4 Les Intervenants
- 1.5 Le Chantier
- 1.6 Le Personnel
- 1.7 Formation – Information à la Sécurité

### 2 SECOURS

- 2.1 Plan de Secours
- 2.2 En cas d'accident
- 2.3 Les Démarches Administrative suite à un accident

### 3 ETUDES DES RISQUES – PREVENTION

- 3.1 Principales phases de travaux

Edition du

CACHET

FRANCOIS Philippe

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

### **ENGAGEMENT DE LA DIRECTION**

L'ensemble de l'encadrement de chantier, désigné nominativement dans l'organigramme, s'engage individuellement et collectivement à mettre en œuvre, sur ce chantier l'ensemble des procédures internes du système de Management de la qualité, de la santé, sécurité et de l'Environnement de l'Entreprise.

### **L'OUVRAGE A CONSTRUIRE**

#### **LE MARCHÉ**

##### **DELAIS D'EXECUTIONS**

Début d'intervention :

Fin d'intervention :

##### **EFFECTIFS**

Moyen :

Maximum :

### **RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENTREPRISE**

SARL PLAT CARR PEINT  
6 Impasse d'ANGOULEME  
16230 MAINE DE BOIXE  
TEL. : 05.17.20.03.38  
E-mail : [contact@platcarrpeint.fr](mailto:contact@platcarrpeint.fr)

## LES INTERVENANTS

### MAITRE D'OUVRAGE :

MAITRE D'OUVRAGE			
---------------------	--	--	--

### Maîtrise d'œuvre

MAITRE D' OEUVRE			
---------------------	--	--	--

### COORDINATEUR DE SECURITE :

SPS			
-----	--	--	--

## ORGANISATION DE PREVENTION ET DE SECOURS

### 1 Inspection du travail :

DDT  
15 Rue des Frères Lumière  
16012 ANGOULEME tél. : 05 45 66 68 68

### 2 CRAM :

16 Bld de Bretagne  
16000 ANGOULEME tél. : 05 45 39 96 73

### 3 OPPBTP :

Rue Marcel Pagnol  
87100 LIMOGES  
Mme CHATAR tél. : 05 55 37 51 29  
M. FANTON tél. : 05 55 37 67 14

### 4 POLICE :

Tél. : 17

### 5 SAMU :

Tél. : 15

### 6 Sapeur- Pompier :

Tél. : 18      avec mobile : 112

## UTILISER LES BORNES D'APPEL EN CAS D'URGENCE

### ORGANIGRAMME DE CHANTIER

Responsable de l'Exécution des travaux et interlocuteur privilégié pour le chantier :

Nom : S – Prénom : - tél portable :

Siège

FRANCOIS Philippe

Chantier



Conducteur de Travaux

Ouvriers d'exécutions

Plaquistes :

### LE CHANTIER

Désignation et coordonnées :

## TRAVAUX DE

### DESCRIPTION DES OUVRAGES

**Sous traitant de l'entreprise :**

**LE PERSONNEL**

**HORAIRES DE TRAVAIL :**      7h30/12h00 – 13h00/16h30 du lundi au jeudi  
    7h30/12h00 – 13h00/15h30 le vendredi

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISMES OFFICIELS DE PREVENTION :**

- 1) Inspection du travail : Direction Départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle – 15 rue des Frères Lumières – 16012 ANGOULEME CEDEX
- 2) CARSAT : Service prévention : 37 av du Président Coty – 87100 LIMOGES
- 3) OPPBTP : 4, rue Marcel Pagnol – 87100 LIMOGES CEDEX
- 4) Médecine du travail : ZI N°3 83 Rue Simes – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYGIENE ET LA SECURITE**

- 1) Mesures prises pour assurer l'hygiène des conditions de travail et celles destinées au personnel :
  - a. Repas : local mis à disposition par
  - b. Vestiaires : les ouvriers arriveront en tenue sur le chantier
  - c. Installations sanitaires : local mis à disposition par
  - d. Propreté du chantier : Chaque entreprise intervenante veillera à ce que le site dans lequel le travail est effectué, soit journallement débarrassé des déchets.
- 2) Déchets : les déchets seront évacués par chaque entreprise intervenant sur le site.  
Nous concernant, les déchets seront ramenés au dépôt de l'entreprise, ils seront triés et mis dans des contenants adaptés étant donné qu'aucune benne n'est prévue sur le chantier.
- 3) Mesures de prévention :
  - a. Approvisionnement : au fur et à mesure de l'avancement du chantier
- 4) Protections individuelles :
  - a. Casques
  - b. Chaussures de sécurité
  - c. Bouchon d'oreilles (pour tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 90dBA) ou appareil de protection de l'Ouïe
  - d. Protection respiratoire individuelle par masque avec cartouches filtrantes adaptables (poussière, peinture) ou appareils filtrants avec filtre jetable

- e. Gants adaptables suivant nature des travaux
- f. Lunettes
- g. Utilisation de cagoule et combinaison jetable à disposition suivant besoin

Toutes les protections ci-dessus désignées ont été adaptées individuellement à chaque ouvrier en rapport au travail effectué et consignées dans un manuel EPI dont chacun a pu prendre connaissance.

## FORMATION

### Accueil :

Information du personnel par conducteur de travaux et chef de chantier avant le démarrage du chantier. Sensibilisation particulière du personnel recruté en cours de chantier. Formation assurée pour travail sur site spécifique (OPPBTP)

## LES REGLES ET CONSIGNES

Règlement intérieur

## SECOURS

Appel des services : SAMU 15 – POLICE NATIONALE 17 – POMPIERS 18 – HOPITAL ANGOULEME 05.45.24.40.40 standard

05.45.54.40.43 Secrétariat urgence

Evacuation du blessé

Déclaration de l'accident

En cas de blessures légères : intervention d'un secouriste ou d'un salarié du chantier et utilisation de la boîte à pharmacie située dans les véhicules

Autres numéros de téléphone d'urgence : EDF SECURITE DEPANNAGE

0810.333.116 – GDF SECURITE DEPANNAGE 0810.161.600

## TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Boîte de secours (mise en place à chaque début de chantier)

Nécessité de vérifier périodiquement le contenu et la validité des produits composants la boîte:

*Couverture de survie*

*Pansement gras (biogaz) ou pommade grasse Biafine*

A n'utiliser que pour des brûlures très légères, et très peu étendues après désinfection. Pour les brûlures plus importante, laver à grande eau cela réduit l'étendu de la brûlure. Dans tous les cas envelopper la brûlure dans un linge propre et faire appel au secours. Penser que toute plaie ou toute brûlure peut être la porte au germe du tétonos. Prévenir cette maladie est d'être correctement vacciné.

*Compresses de gaz stériles petites et moyennes :*

A utiliser pour nettoyer les plaies avec le détergent antiseptique.

Utiliser également pour faire les pansements, pour recouvrir les blessures avant bandage.

*Pansement adhésifs :*

Protection de petites plaies après désinfection.

*Sparadrap :*

Maintien des pansements (compresse) sur plaies moyennes.

Bandes de gaze

Bandes de crêpe.

*Spray solution désinfectante :*

Produit à utiliser pour la désinfection des plaies.

*Sérum physiologique monodose:*

Eau stérile pour désinfection.

*Gants*

*Ciseaux bout rond*

*Echarpe triangulaire*

*Protection de la victime :*

Ne pas la déplacer surtout s'il s'agit d'une chute,

Calmer les personnes autour et les écarter,

Vérifier qu'aucun autre danger n'existe,

Ne pas laisser le blessé seul.

**DEMARCHE ADMINISTRATIVE** : tout accident du travail ou de trajet fait l'objet d'une déclaration immédiate auprès du responsable administratif et conducteur de travaux.

## DETAIL ET MODE OPERATOIRE AVEC INCIDENCE SUR LA SECURITE ET LA SANTE DES OUVRIERS

### Risques exportés:

- Chute de plain pied : stockage en dehors des zones de circulation et aucun fils de notre outillage ne pourra être un danger car ils sont tous sur accus, évacuation des déchets au fur et à mesure
- Poussières et projections : découpe des matériaux en extérieur et à l'écart des autres intervenants

### Risques importés:

- Electrocution : ne pas toucher le matériel d'autrui avec les mains mouillées et prévenir immédiatement le coordinateur de travaux et les autres intervenants du chantier si une installation électrique semble défaillante ou suspecte

- Collision et heurts : respect du balisage en place (établissement recevant des enfants) nous nous mettrons donc en rapport avec l'exploitant afin d'éviter tout accident avec les occupants des lieux.
- Risques liés à la circulation des engins et aux levages : utilisation des voies de circulation identifiées

**Stockage et livraison :** les livraisons sur site seront assurées par notre personnel en place et nous gérerons les approvisionnements au fur et à mesure de l'avancement pour éviter les risques d'accident liés à l'encombrement des zones de travaux.

TACHES PRATIQUES	RISQUES	MESURES
plaquisterie	Port de charges, Coupures, Poussière, chutes	EPI (gants, chaussures sécurité, masque, lunettes) Chariot de manutention Trousse de 1 <sup>ers</sup> soins Plateforme aux normes
TACHES ANNEXES	RISQUES	MESURES
Approvisionnement	Heurt	Respect du code de la route et des consignes de circulation, suivi du circuit de balisage sur site et des zones de stationnement

#### FORMATIONS DES SALARIES :

Les travailleurs concernés bénéficient, préalablement à toute activité ou intervention en présence d'amiante, d'une formation à la prévention des risques liés à l'amiante suivant les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2005 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante. Cette formation est complétée par une formation au port des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Un ouvrier ayant la formation SST sera automatiquement déployé sur place afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité. Il suivra la méthodologie suivante :

# Disposition En Matière De Secours Et D'Evacuation

## Consignes De Premier Secours

### Consignes Générale

---

1. Interrompre la situation de danger sans s'exposer soi-même, ni exposer les autres (ne jamais déplacer le blessé, sauf en cas de danger imminent)
2. Prévenir le secouriste
3. Appeler les pompiers (Tél 18)
  - a) Localiser l'appel, le numéro de téléphone, le lieu de l'accident, l'accès au lieu de l'accident, (prévoir éventuellement un lieu de rendez-vous pour guider les secours).
  - b) Préciser la nature de l'accident, le nombre de victime
  - c) Ne pas raccrocher, (attendre que les pompiers le fassent).

### Consignes Spécifiques

---

1. En cas de chute
  - a) Le blessé n'est pas en danger où il se trouve, le laisser sur place, le recouvrir, le rassurer.
  - b) Le blessé est en danger où il se trouve : déplacer la victime avec de grandes précautions, (craindre toujours un risque pour la colonne vertébrale, tirer la victime par les pieds en évitant de plier la colonne vertébrale)
2. En cas de brûlure

Dans tous les cas, laver à l'eau du robinet

  - a) Brûlures graves :
    - par flammes ou liquide bouillant : ne pas déshabiller
    - par produit chimique : enlever les vêtements sous le jet d'eau, laver abondamment et longtemps
  - b) Brûlures peu étendues :
    - avec cloques : ne pas toucher
    - si la cloque est percée : désinfecter sans frotter avec du détergent antiseptique (CETAVLON, MERCYRL) recouvrir avec du tulle gras et des compresses.
3. En cas d'asphyxie ou électrocution
  - a) Faire cerner la cause sans s'exposer soi-même
  - b) Faire prévenir les secours
  - c) Si le sujet respire, le mettre en position latérale de sécurité
  - d) S'il ne respire pas, faire du bouche à bouche.
4. En cas de plaies
  - a) Superficielles : avec des mains propres, désinfecter avec détergent antiseptique (CETAVLON ou MERCYRL), puis recouvrir d'un pansement adhésif
  - b) Importantes : ne pas nettoyer, recouvrir la plaie avec des compresses.  
Si saignement abondant, comprimer avec la main ou une bande bien serrée.

**En cas d'utilisation d'un échafaudage, le personnel formé à cet effet sera mis à contribution et une vérification sera faite par le coordinateur des travaux, M. FRANCOIS, avant commencement des travaux.**

**L'ensemble de notre personnel est à jour au niveau des visites médicales.**



**PLATRERIE TRADITIONNELLE – SECHE FAUX PLAFONDS  
CARRELAGE – FAIENCE  
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS – DECORATION  
FAÇADE – ISOLATION PAR L'EXTERIEUR**

### **3- SECURITE**

## **ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS**

- Formation de 6 salariés utilisateurs en 2017
- Renouvellement les 4 et 5 janvier 2023 pour 10 de nos ouvriers
- Ci-joint :
  - o Notice pour points de vérification après montage
  - o Attestations de présence de l'organisme de formation

## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Dimitri WANDRES**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 69  
SIREN 531 794 513



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Christophe CHATEAUNEUF**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : **du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023**  
**et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)**

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 69  
TÉLÉPHONE : 05 16 70 37 69  
FAX : 05 16 70 37 69



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur André LUCOMBO**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 78 37 69  
Tél. 05 17 78 45 13



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## **CERTIFICAT DE REALISATION**

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Charles VERDOUX**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 15 70 37 68  
SIREN 531 794 113



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Franck GRAINVILLE**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 79 37 69  
SIREN 531 794 413



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur David MAILLARD**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 78 37 68  
TÉLÉPHONE : 05 16 78 37 68  
TÉLEFAX : 05 16 78 37 63



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Vincent CHABAN**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

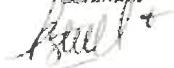
Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 60  
TÉLÉ 05 16 70 37 60



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Thierry VITET**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 69  
SIREN 511 754 113



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Nathalie DARGENT**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : **du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023**  
**et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)**

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

**Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 60  
0670 551 744 33



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à [pierrick.bertrand@groupeifc.com](mailto:pierrick.bertrand@groupeifc.com) ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

**Monsieur Mounir MAGUENNI**

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT  
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

**Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur**

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023  
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

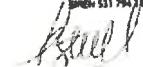
Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

**PIERRICK BERTRAND**

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME - 05 16 79 37 49  
SIREN 531 794 333



**ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816**

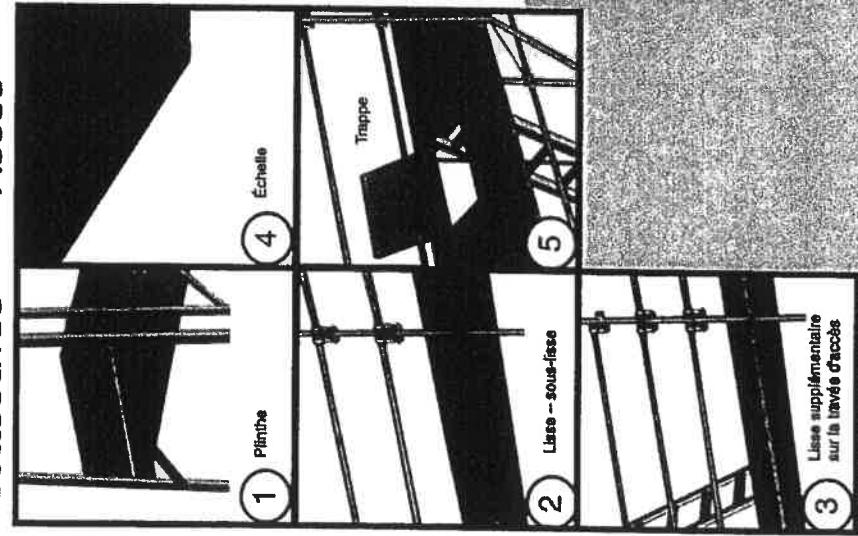
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



# ÉCHAFAUDAGES

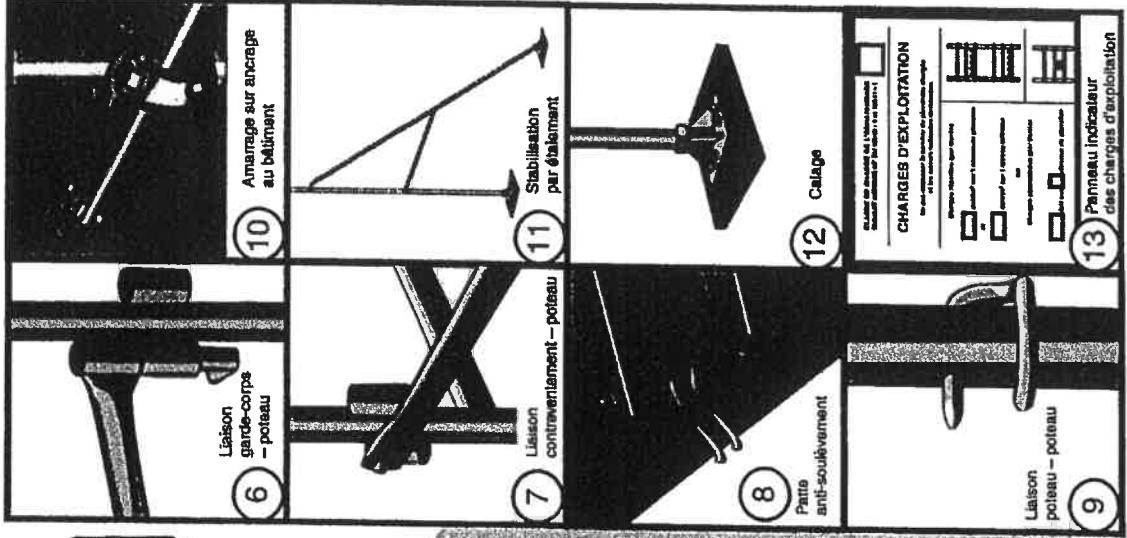
## POINTS DE VÉRIFICATION

### Protections collectives Accès



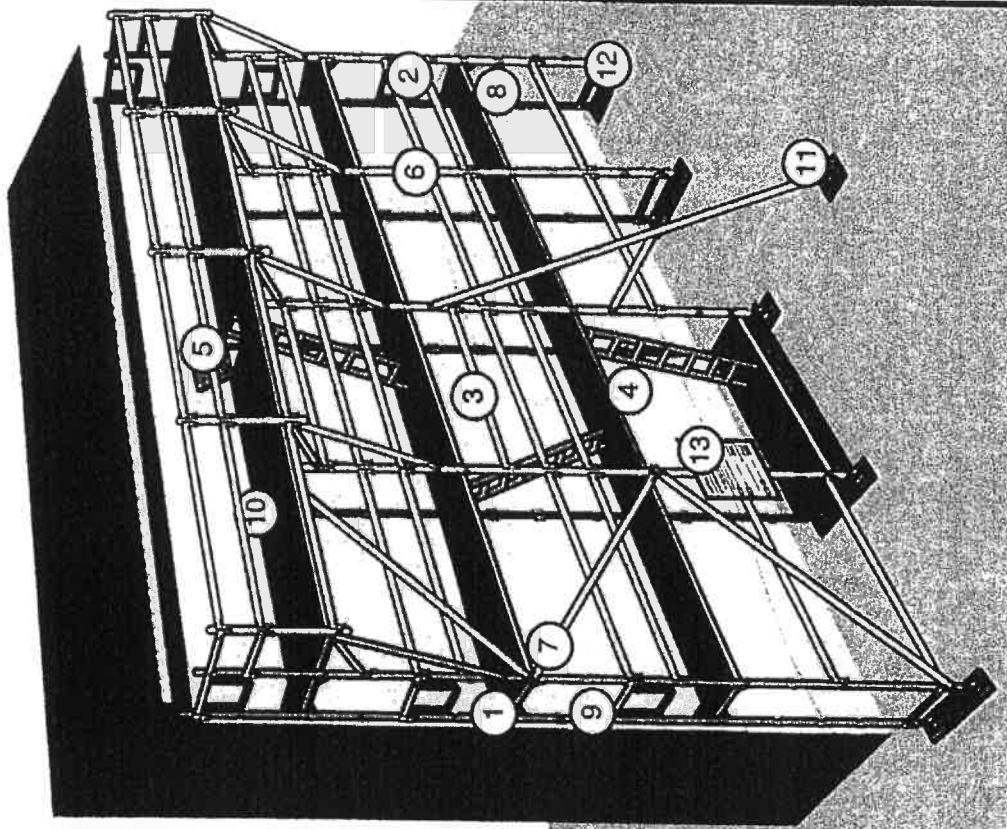
Codes techniques : BE-A01 00

### Fixations Amarrage Stabilisation



CHARGES D'EXPLOITATION	
Charge de charge et de l'humidité de l'air	<input type="checkbox"/>
Charge de vent et de pluie	<input type="checkbox"/>
Charge de neige et de glace	<input type="checkbox"/>
Charge de température	<input type="checkbox"/>
Charge de sollicitation pour les portes	<input type="checkbox"/>
Charge de sollicitation pour les fenêtres	<input type="checkbox"/>
Charge de sollicitation pour les portes et les fenêtres	<input type="checkbox"/>

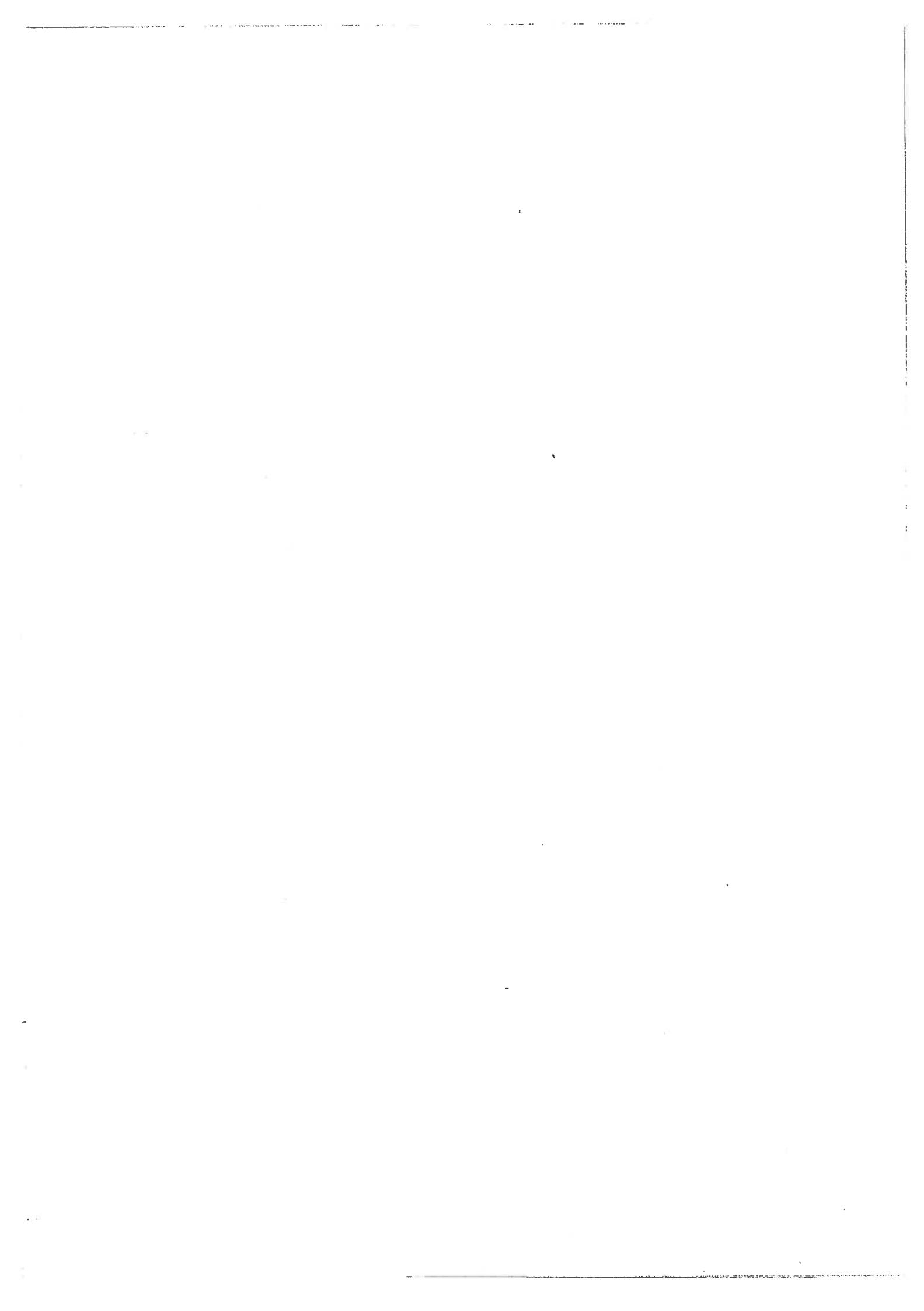
Panneau indicateur des charges d'exploitation





## **CACES NACELLE 3A – 3B**

- Formation tous les 5ans de trois de nos salariés
- Ci-joint :
  - o Photo indiquant les catégories de PEMP pour lesquelles la formation a été faite.
  - o Attestations de présence de l'organisme de formation





Titulaire :

**M. GRAINVILLE Franck**

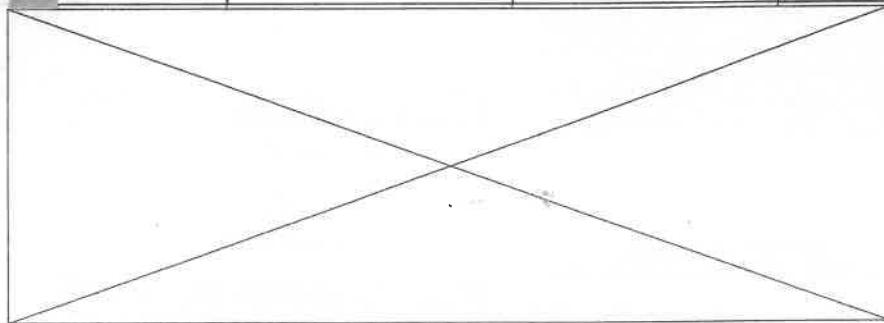
Date de naissance :

**09 novembre 1967**

Signataire :

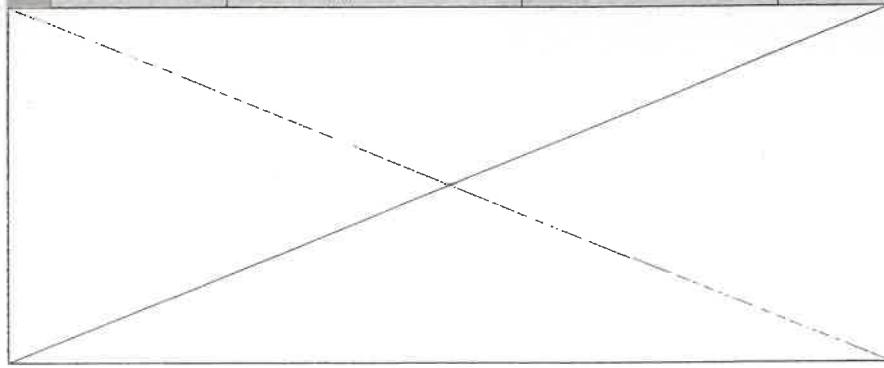
**AUTORISATION DE CONDUITE (R.486)**  
**Plates-formes élév. mobiles de pers.**

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
<b>A PEMP élévation verticale</b>			
<b>B PEMP élévation multidirection.</b>		<b>ISSANCHOU DAVY</b>	<b>22/03/2023</b> <b>21/03/2028</b>
<b>C Hors production</b>			



**CACES® R.486 Plates-formes élév. mobiles de pers.**

CAT	Type	N° du CACES® Option	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
<b>A PEMP élévation verticale</b>				
<b>B PEMP élévation multidirection.</b>		<b>2023.03.486.0B.003359</b>	<b>ISSANCHOU DAVY</b>	<b>22/03/2023</b> <b>21/03/2028</b>
<b>C Hors production</b>		<b>OUI</b>		



Titulaire : (en toutes lettres)

**M. GRAINVILLE Franck**

Date de naissance :

**09 novembre 1967**

Signataire : (en toutes lettres)

**GIRY Christophe**

Directeur

**ASFO GRAND SUD 16**  
31 Avenue du Maréchal Jean  
16000 ANGOULEME - 05 46 70 37 69  
SIRET 511 294 113

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces.

Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

#### Consignes de conduite et de sécurité

1. Utilisation des équipements de protection individuelle  
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :  
- gants,  
- chaussures de sécurité,  
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins.  
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.  
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.  
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.  
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso  
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : M. GRAINVILLE Franck

Signature du titulaire

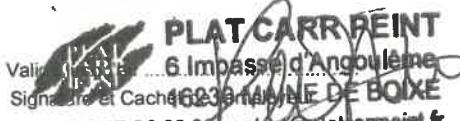
Formation et évaluation :  
**ASFO GRAND SUD GP**

24 Rue Evariste Galois  
81000 ALBI  
Tél.: 0516703769

## AUTORISATION DE CONDUITE

Délivrée le 22/03/2023 par :

PLAT-CARR-PEINT  
ROUTE NATIONNALE 10  
16230 MAINE-DE-BOIXE

  
PLAT CARR PEINT  
6 Impasse d'Angoulême  
16230 MAINE DE BOIXE  
Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarrpeint.fr  
Siret 349 107 745 00016 APE 4331 Z

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation  
Signature du Médecin du Travail

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES®  
[employeurs]  
ou pour éditer l'attestation correspondante  
[titulaire]  
consulter la base de données CACES® sur le site :  
<http://www.ameli.fr>

Titulaire : M. GRAINVILLE Franck

CACES ® numéro(s):

2023.03.486.08.003359

Document recto / verso  
Toute copie doit comporter les deux faces

Délivré par :

**ASFO GRAND SUD GP**  
24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI  
Tél.: 0516703769

Inscrit dans la base INRS sous le N° :



**ASFO GRAND SUD GP**

24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI

## CACES ®

La marque CACES ®  
est protégée par un dépôt à  
l'INPI sous le numéro  
03.3237295





Titulaire :

M. VERDOUX Charles

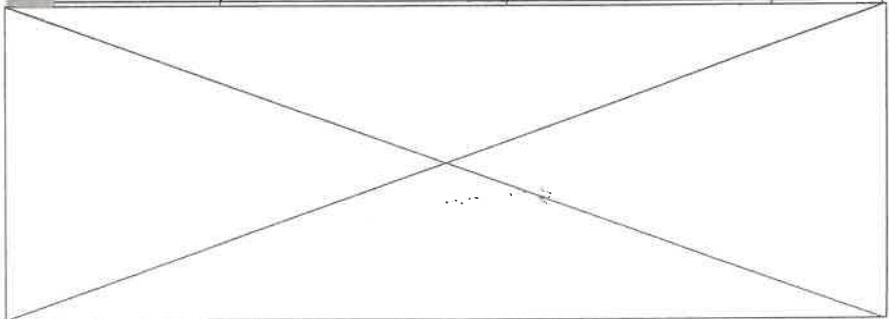
Date de naissance :

12 novembre 1979

Signataire :

**AUTORISATION DE CONDUITE (R.486)**  
**Plates-formes élév. mobiles de pers.**

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A PEMP élévation verticale			
B PEMP élévation multidirection.		ISSANCHOU DAVY	22/03/2023 21/03/2028
C Hors production			



Titulaire : (en toutes lettres)

M. VERDOUX Charles

Date de naissance :

12 novembre 1979

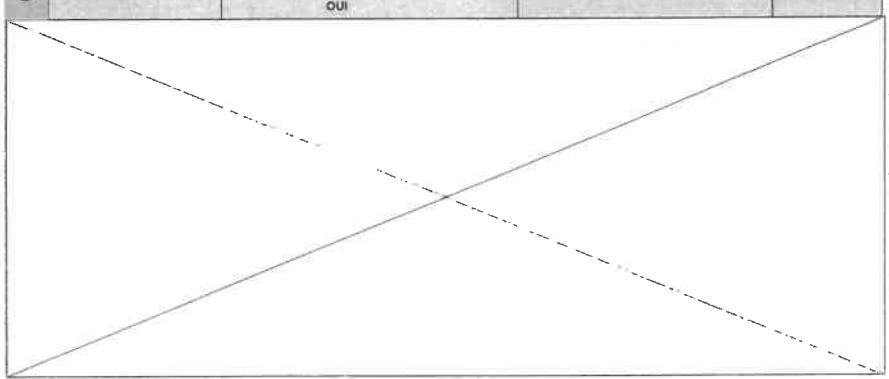
Signataire : (en toutes lettres)

GIRY Christophe

Directeur

ASFO GRAND SUD 16  
31 Avenue du Maréchal Juin  
16000 AMBOISE - 05 15 78 37 69  
SIREN 531 794 613

CAT	Type	N° du CACES® Option	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A	PEMP élévation verticale			
B	PEMP élévation multidirection.	2023.03.486.0B.003358	ISSANCHOU DAVY	22/03/2023 21/03/2028
C	Hors production	OUI		



Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

#### Consignes de conduite et de sécurité

1. Utilisation des équipements de protection individuelle  
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :  
- gants,  
- chaussures de sécurité,  
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins  
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.  
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.  
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.  
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso  
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : M. VERDOUX Charles

Signature du titulaire

#### **Formation et évaluation :**

**ASFO GRAND SUD GP**

24 Rue Evariste Galois  
81000 ALBI  
Tél.: 0516703769

## AUTORISATION DE CONDUITE

Délivrée le 22/03/2023 par :

PLAT-CARR-PEINT

ROUTE NATIONNALE 10  
16230 MAINE-DE-BELLEFOND

**PLAT CARR PEINT**

6 Impasse d'Angoulême  
16230 MAINE DE BELLEFOND

Valide jusqu'au

Télé. 05 16 35 00 90  
Signature et cachet de l'employeur  
Siret 349 107 446 00015 APE 4331 Z

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation  
Signature du Médecin du Travail



**ASFO GRAND SUD GP**

24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI

## CACES ®

La marque CACES ® est protégée par un dépôt à l'INPI sous le numéro 03.3237295



Pour vérifier la validité de ce(s) CACES® [employeurs]  
ou pour éditer l'attestation correspondante [titulaire]  
consulter la base de données CACES® sur le site :  
<http://www.ameli.fr>

Document recto / verso  
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : M. VERDOUX Charles

CACES ® numéro(s):

2023.03.496.08.003358

Délivré par :

**ASFO GRAND SUD GP**  
24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI

Tél.: 0516703769

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

ANNEXE 9

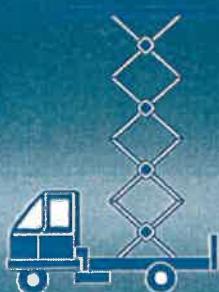
**Exemples de PEMP**



Catégorie 1A



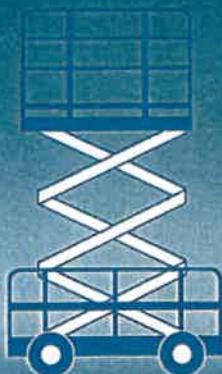
Catégorie 1B



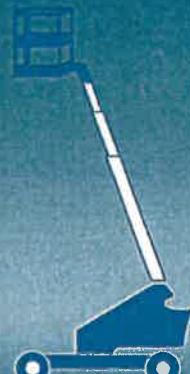
Catégorie 2A



Catégorie 2B



Catégorie 3A



Catégorie 3B

Dessins : Sources OPPBTP

